

COMPTE-RENDU

Séance du 30 MAI 2024

L'an 2024 et le 30 mai à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle de Conseil Municipal sous la présidence de Mme BOUIN Marie-Irène, Maire.

Présents : Mme BOUIN Marie-Irène, Maire, Mme MOISON Sylvie, Mme CHENUET Claudine, M. DELAMARRE Franck, Mme BARDOUL Maud, M. DEFACHELLES Philippe, Mme AVART-VOYE Anne-Laure, M. POULAIN Fabrice, M. LAISNE Philippe, M. AUDION Alexandre

Excusé ayant donné procuration : M. DESCARPENTRIES Sylvain à Mme MOISON Sylvie, Mme HORHANT Hélène à M. DEFACHELLES Philippe, Mme DEVAY Nathalie à Mme AVART-VOYE Anne-Laure

A été nommé secrétaire : M. DEFACHELLES Philippe

Elus en exercice : 13

Date de la convocation : 23/05/2024

Date d'affichage : 23/05/2024

ORDRE DU JOUR :

- 1 Modification du tableau du Conseil Municipal suite à démission d'un adjoint
- 2 Fixation du nombre d'adjoints et indemnités des élus
- 3 Désignation de représentants au sein de commissions et structures extérieures
- 4 Avenant n°1 lot n°4 au marché de construction des locaux associatifs et vestiaires sportifs
- 5 Convention pour les plantations bocagères
- 6 Virement de crédits
- 7 Voirie et bâtiments communaux : choix des entreprises
- 8 Régularisation de la création d'un poste d'agent contractuel
- 9 Enfance Jeunesse – rentrée scolaire 2024-2025 :
 - Cantine et accueil périscolaire : Modification des règlements intérieurs et fixation des tarifs
 - Modification éventuelle de l'ouverture de l'accueil périscolaire
- 10 Questions diverses

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2024

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 25 avril est approuvé à l'unanimité.

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Madame le Maire rappelle que conformément aux dispositions de l'article L.2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre des Adjointes sans que celui-ci ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil.

Suite à la démission de M. Arnaud PELE comme 1^{er} Adjoint au Maire le 22 avril 2024, il est proposé, au scrutin public à main levée, de maintenir à trois le nombre des Adjointes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE de maintenir** le nombre des Adjointes au Maire à TROIS,
- **AUTORISE**, Madame le Maire à signer, par arrêté, les délégations confiées,
- **MANDATE** Madame le Maire, ou son représentant, pour signer toutes les pièces relatives à la présente délibération.

MODIFICATION DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL SUITE A DEMISSION D'UN ADJOINT

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le Maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-7-2 et du second alinéa de l'article L. 2113-8-2 du CGCT, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé :

1° Par la date la plus ancienne de leur élection intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;

2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;

3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT).

Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Maire	Mme	BOUIN Marie-Irène	17/08/1960	26/05/2020	13
Première adjointe	Mme	MOISON Sylvie	14/07/1968	26/05/2020	13
Deuxième adjoint	M.	DESCARPENTRIES Sylvain	09/11/1959	26/05/2020	13
Troisième adjointe	Mme	CHENUET Claudine	04/10/1954	26/05/2020	13
Conseiller	M.	DELAMARRE Franck	02/09/1967	15/03/2020	320

Conseillère	Mme	BARDOUL Maud	25/11/1968	15/03/2020	320
Conseiller	M.	LAISNE Philippe	09/10/1973	15/03/2020	320
Conseillère	Mme	AVART VOYE Anne-Laure	20/04/1981	15/03/2020	320
Conseillère	Mme	DEVAY Nathalie	04/12/1984	15/03/2020	320
Conseiller	M.	POULAIN Fabrice	22/12/1986	15/03/2020	320
Conseiller	M.	DEFACHELLES Philippe	09/04/1993	15/03/2020	320
Conseillère	Mme	HORHANT Hélène	27/05/1994	15/03/2020	320
Conseiller	M.	AUDION Alexandre	21/06/1997	15/03/2020	320

INDEMNITES DES ELUS

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximums des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020, constatant l'élection du maire et des adjoints,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 mai 2024 fixant le nombre d'adjoints à trois,

Vu l'arrêté municipal en date du 31 mai 2024 portant délégation de fonctions à Mesdames et Messieurs les adjoints et conseillers municipaux,

Considérant qu'il appartient au conseil Municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que pour une commune de 1 400 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 51.60%,

Considérant que pour une commune de 1 400 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint et d'un conseiller municipal titulaire d'une délégation de fonction en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 19.80%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **MAINTIENT**, avec effet au 1^{er} juin 2024, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire et des adjoints comme suit :
 - Maire : 43 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
 - 1^{er} Adjoint : 15% de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
 - 2^{ème} Adjoint : 15% de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
 - 3^{ème} Adjoint : 15 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- **FIXE**, avec effet au 1^{er} juin 2024, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des conseillers

municipaux comme suit :

- Conseiller municipal 1 : 3.75% de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
 - Conseiller municipal 2 : 3.75% de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
 - Conseiller municipal 3 : 7.5% de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- **DIT que** les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et que les crédits correspondants sont prévus et inscrits au budget,
- **TRANSMET** au représentant de l'Etat dans l'arrondissement la présente délibération et le tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal,
- **MANDATE** Madame le Maire, ou son représentant, pour signer toutes les pièces relatives à la présente délibération.

DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE COMMISSIONS ET STRUCTURES EXTERIEURES

Madame le Maire rappelle que suite à la démission d'Arnaud PELE, il est proposé aux élus qui le souhaitent d'intégrer certaines commissions ou structures extérieures :

- Commissions communales :

Finances Economie	Marie-Irène Bouin, Franck Delamarre, Sylvain Descarpentries, Anne-Laure Avart-Voye
Voirie Environnement	Marie-Irène Bouin, Fabrice Poulain, Alexandre Audion, Claudine Chenuet, Franck Delamarre
Patrimoine Communal	Marie-Irène Bouin, Sylvain Descarpentries, Philippe Defachelles, Philippe Laisné,
Agriculture	Marie-Irène Bouin, Fabrice Poulain, Alexandre Audion, Maud Bardoul, Philippe Defachelles
Urbanisme, Sécurité Accessibilité	Marie-Irène Bouin, Franck Delamarre, Sylvie Moison, Sylvain Descarpentries, Fabrice Poulain, Philippe Laisné
Enfance Jeunesse	Marie-Irène Bouin, Sylvie Moison, Anne-Laure Avart-Voye, Nathalie Devay, Hélène Horhant
Communication	Marie-Irène Bouin, Anne-Laure Avart-Voye, Franck Delamarre, Sylvain Descarpentries, Nathalie Devay, Hélène Horhant
Vie Associative Sports Loisirs Culture	Marie-Irène Bouin, Philippe Defachelles, Claudine Chenuet, Philippe Laisné, Alexandre Audion, Franck Delamarre, Hélène Horhant
Affaires sociales – CCAS	Marie-Irène Bouin, Claudine Chenuet, Philippe Laisné, Maud Bardoul, Anne-Laure Avart-Voye Membres extérieurs : Sylvie Bourdeau, Lydia Marchand, Christèle Minet et François Geffriaud
CAO Marchés Publics	Titulaires : Marie-Irène Bouin, Sylvie Moison, Sylvain Descarpentries Suppléants : Franck Delamarre, Philippe Laisné, Anne-Laure Avart-Voye
Marché hebdomadaire	Marie-Irène Bouin, Claudine Chenuet, Anne-Laure Avart-Voye, Hélène Horhant, Alexandre Audion

Sentiers pédestres	Marie-Irène Bouin, Franck Delamarre, Claudine Chenuet, Fabrice Poulain, Alexandre Audion, Maud Bardoul Membres extérieurs : Jean-Yves Ricordel, Pascale Poloubinski, Pierrick Jean
Cœur de Bourg / Développement Local	Marie-Irène Bouin, Franck Delamarre, Claudine Chenuet, Sylvain Descarpentries, Philippe Laisné, Anne-Laure Avart-Voye, Sylvie Moison
Histoire et Patrimoine	Marie-Irène Bouin, Philippe Laisné, Anne-Laure Avart-Voye, Alexandre Audion Membres extérieurs : Bernard Maisonneuve, David Bourdeau, Claudine Eon, Delphine Launay, Hélène Marchand, Maryvonne Chals, Gérard Fricaud et Isabelle De Villeblanche
Pôle Enfance	Marie-Irène Bouin, Sylvie Moison, Anne-Laure Avart-Voye, Nathalie Devay, Hélène Horhant, Sylvain Descarpentries, Philippe Laisné Membres extérieurs : Olivier Delaunay, Lucile Idrissi, Caroline Marcesche, Marion Loirat titulaires et Jérôme Athimon, Amélie Advenard suppléants
Groupes ZH/Bocager	Marie-Irène Bouin, Fabrice Poulain, Alexandre Audion, Franck Delamarre Membres extérieurs : Clément David, Luc Mainguy, Thomas Mignon, Olivier Delaunay, Hubert Mahé, Frédéric Gouret, Claude Crochard

- **Commissions intercommunales :**

Environnement	Maud Bardoul, Franck Delamarre
Prévention et gestion des déchets	Marie-Irène Bouin
Mobilité	Marie-Irène Bouin, Claudine Chenuet
Culture	Marie-Irène Bouin, Sylvie Moison, Hélène Horhant
Finances, économie	Marie-Irène Bouin, Sylvain Descarpentries
Agriculture foirail	Fabrice Poulain
Marchés publics	Marie-Irène Bouin
Solidarité	Claudine Chenuet
Administration générale	Marie-Irène Bouin, Anne-Laure Avart-Voye
Sports et Loisirs	Philippe Defachelles, Alexandre Audion
Santé	Claudine Chenuet
Petite Enfance Jeunesse	Sylvie Moison, Nathalie Devay, Hélène Horhant
Equilibre et Développement du territoire, urbanisme habitat	Franck Delamarre, Marie-Irène Bouin, Sylvain Descarpentries
Tourisme, communication	Anne-Laure Avart-Voye

- **Syndicat Chère Don Isaac :** Fabrice Poulain et Franck Delamarre

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la désignation des représentants au sein des commissions communales, intercommunales et des structures extérieures, telle que précisée ci-dessus,
- **MANDATE** Madame le Maire, ou son représentant, pour signer toutes les pièces relatives à la présente délibération.

AVENANT N°1 LOT 4 AU MARCHÉ DE CONSTRUCTION DES LOCAUX ASSOCIATIFS ET VESTIAIRES SPORTIFS

Le cabinet Coordinateur de Sécurité et de Protection de la Santé a demandé la mise en place d'une échelle de franchissement, l'entreprise Cruard lot n°4 – Couverture et bardage bac acier - propose donc un avenant n°1 au marché de construction du local associatif et vestiaires sportifs.

Cela entraîne une augmentation de 667.63€ HT, soit 801.16 € TTC, soit une augmentation de 0.61 % du lot n°4.

Les élus s'interrogent sur les circonstances d'un tel avenant. Pourquoi le coordinateur n'a pas réagi plus vite. La décision est suspendue jusqu'au prochain Conseil Municipal.

CONVENTION POUR LES PLANTATIONS BOCAGERES

Madame le Maire rappelle que dans le cadre de la réalisation du parc éolien, une mesure de compensation de l'impact paysager doit être mise en place.

Cet engagement avait été pris avec le Syndicat du Don. Depuis, il y a eu une fusion des syndicats et le syndicat Chère Don Isac estime que cet engagement doit être formalisé avec la Commune.

La société gestionnaire du parc finance ces plantations à hauteur de 5 000 €. Une convention est proposée afin de formaliser l'accord entre la Commune et cette société.

Le Conseil Municipal, par 12 voix POUR et 1 Abstention (Mme Maud Bardoul) :

- **APPROUVE** la signature de cette convention avec la société d'Exploitation Eolienne pour le financement de plantations bocagères, à hauteur de 5 000€,
- **MANDATE** Madame le Maire, ou son représentant, pour signer toutes les pièces relatives à la présente délibération.

VIREMENT DE CREDIT

Madame le Maire informe que Trésor Public sollicite un virement de crédit car la Commune doit régler un dégrèvement de la taxe sur les logements vacants à hauteur de 111€.

Il est donc proposé de réaliser un virement de crédit à hauteur de 500€ comme ceci :

Crédits à réduire en dépenses :

Sens	Section	Article	Objet	Montant
Dépenses	Fonctionnement	6156	Maintenance	- 500€

Crédits à ouvrir en dépenses :

Sens	Section	Article	Objet	Montant
Dépenses	Fonctionnement	7391112	Dégrèvement taxe	+ 500€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les modifications budgétaires précisées ci-dessus,
- **MANDATE** Madame le Maire, ou son représentant, pour signer toutes les pièces relatives à la présente délibération.

VOIRIE ET BATIMENTS COMMUNAUX : CHOIX DES ENTREPRISES

POUR LE PAVC :

Madame le Maire informe que des entreprises ont été consultées afin de remettre une offre pour le PAVC (les entreprises Pigeon et Colas n'ont pas répondu) :

PAVC	Prix HT	Prix/60	Références similaires /25	Qual tech note/5	Moyens humains tech /10	Note totale /100
LANDAIS Rechargement de chaussée en GNT Type B	31 214.50 €	60	25	5	10	100
Enduit bicouche sur GNT Type B	18 722.00 €	60	25	5	10	100
HERVE Rechargement de chaussée en GNT Type B	37 490,00 €	48	25	5	10	88
Enduit bicouche sur GNT Type B	25 030,00 €	40	25	5	10	80

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le choix de l'offre de l'entreprise LANDAIS, ZA de la Cormerie à Mésanger, pour le PAVC pour le rechargement de chaussée à hauteur de 31 214.50€ et pour l'enduit bicouche pour 18 722€ HT, soit 49 936.50 € HT au total,
- **MANDATE** Madame le Maire, ou son représentant, pour signer toutes les pièces relatives à la présente délibération.

POUR LE PATA

Madame le Maire informe que des entreprises ont été consultées afin de remettre une offre pour le PATA (les entreprises Pigeon, Colas n'ont pas répondu) :

PATA	Prix HT	Prix/60	Références similaires /25	Qual tech note/5	Moyens humains tech /10	Note totale /100
SAUVAGER Répandage d'émulsion avec PATA 15 tonnes	16 500,00 €	60	25	5	10	100
Répandage d'émulsion avec PATA 20 tonnes	22 000,00 €	60	25	5	10	100
Réparations manuelles +bicouche émulsion	1 450,00 €	60	25	5	10	100
HERVE						

Répandage d'émulsion avec PATA 15 tonnes	18 000,00 €	54,5	25	5	10	94,5
Répandage d'émulsion avec PATA 20 tonnes	24 000,00 €	54.5	25	5	10	94,5
Réparations manuelles +bicouche émulsion	2 200,00 €	29	25	5	10	69

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le choix de l'offre de l'entreprise SAUVAGER, rue de Tugny à Chateaubriant, pour le PATA pour un montant de 22 000 € HT pour 20 tonnes, et 1 450 € HT pour les réparations manuelles éventuelles,
- **MANDATE** Madame le Maire, ou son représentant, pour signer toutes les pièces relatives à la présente délibération.

POUR LES ENDUITS D'USURE

Madame le Maire informe que des entreprises ont été consultées afin de remettre une offre pour les enduits d'usure (les entreprises Pigeon, Colas n'ont pas répondu) :

Enduits d'usure	Prix HT	Prix/60	Références similaires /25	Qual tech note/5	Moyens humains tech /10	Note totale /100
LANDAIS Enduit superficiel bicouche 9/10 - 4/6	30 225,00 €	60	25	5	10	100
HERVE Enduit superficiel bicouche 9/10 - 4/6	36 270,00 €	48	25	5	10	88

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le choix de l'offre de l'entreprise LANDAIS, ZA de la Cormerie à Mésanger, pour les enduits d'usure pour un montant de 30 225 € HT,
- **MANDATE** Madame le Maire, ou son représentant, pour signer toutes les pièces relatives à la présente délibération.

POUR LE CURAGE DES FOSSES

Madame le Maire informe que des entreprises ont été consultées afin de remettre une offre pour le curage des fossés (l'entreprise Delamarre TP n'a pas répondu).

Curage des fossés	Prix HT
TP Richard	
Installation chantier	400,00 €
Dérasement des accotements	2 600,00 €
Curage des fossés	4 700,00 €
Option évacuation	4 000,00 €
Delamarre TP	Sans réponse

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le choix de l'offre de l'entreprise TP RICHARD, 12 rue des Lilas à Ruffigné, pour le curage des fossés pour un montant de 7 700 € HT au total, sans l'option d'évacuation,
- **MANDATE** Madame le Maire, ou son représentant, pour signer toutes les pièces relatives à la présente délibération.

POUR LA PEINTURE DU HALL DE L'ECOLE

Madame le Maire informe que la Commune ne dispose pas aujourd'hui de devis pour repeindre le hall de l'école. Elle propose que le Conseil Municipal autorise la Municipalité à choisir la meilleure offre, étant donné que les vacances scolaires approchent très rapidement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'autoriser le Bureau Municipal à choisir la meilleure offre pour la peinture du hall de l'école,
- **MANDATE** Madame le Maire, ou son représentant, pour signer toutes les pièces relatives à la présente délibération.

POUR LA BORNE TACTILE DE LA MAIRIE

Madame le Maire informe que des entreprises ont été consultées pour disposer d'une borne tactile d'affichage, permettant l'affichage légal de tous les documents administratifs de la Commune.

Les offres sont les suivantes :

- Lumiplan : 8 690€ HT, soit 10 428 € TTC
- Yellow Network : 9 300 € HT, soit 11 160 € TTC

Le Conseil Municipal, par 12 voix POUR et 1 ABSTENTION (Philippe LAINE) :

- **APPROUVE** le choix de l'offre de l'entreprise Lumiplan, pour l'achat d'une borne tactile d'affichage pour un montant de 8 690 € HT, soit 10 428 € TTC,
- **MANDATE** Madame le Maire, ou son représentant, pour signer toutes les pièces relatives à la présente délibération.

REGULARISATION DE LA CREATION D'UN POSTE D'AGENT CONTRACTUEL

Madame le Maire rappelle que lors de sa réunion du 28 mars dernier, le Conseil Municipal a approuvé le recrutement d'un agent contractuel aux services techniques. Le Trésor Public demande au Conseil Municipal d'être plus explicite et de se positionner sur la création de ce poste à temps plein.

En effet, en raison de l'absence depuis plusieurs mois d'un agent en arrêt maladie aux services techniques, il est proposé de créer un poste d'agent contractuel à temps complet aux services techniques et d'autoriser Madame le Maire à recruter un agent contractuel sur une durée de 6 mois renouvelable.

Vu le Code Général de la fonction Publique (CGFP), notamment son article L332-13,

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux indisponibles.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création d'un poste d'agent contractuel à temps complet pour une durée de six mois aux services techniques, sur le grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe,
- **AUTORISE** Madame le Maire à recruter un agent contractuel dans les conditions fixées par l'article L332-13 du CGFP précité pour remplacer un fonctionnaire momentanément indisponible, pour une durée de six mois (renouvelable suivant l'indisponibilité de l'agent titulaire),
- **DECIDE** que Madame le Maire sera chargée de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil,
- **AUTORISE** le renouvellement dudit contrat, si cela s'avérait nécessaire,
- **INSCRIT** au budget les crédits correspondants.
- **MANDATE** Madame le Maire, ou son représentant, pour signer toutes les pièces relatives à la présente délibération.

ENFANCE JEUNESSE : RENTREE SCOLAIRE

MODIFICATION DES REGLEMENTS INTERIEURS

Comme chaque année, Madame le Maire propose de revoir les règlements intérieurs de l'accueil périscolaire et de la cantine pour la rentrée 2024-2025.

Comme il n'y a pas de modification particulière à apporter au règlement intérieur de la cantine scolaire, il est proposé de le maintenir en l'état.

Pour l'accueil périscolaire, plusieurs précisions seraient à apporter :

- La fourniture du gilet jaune par les familles,
- Le transport en car scolaire matin et soir,
- La prise en charge des enfants commence à compter de la sortie de l'école, soit 16h20,
- Le rappel des familles pour prévenir l'accueil périscolaire lorsque l'enfant est en Activités Pédagogiques Complémentaires,
- La mise à jour de l'adresse mail de l'accueil périscolaire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le maintien du règlement intérieur pour la restauration scolaire en l'état,
- **APPROUVE** les modifications du règlement intérieur pour l'accueil périscolaire comme indiquées ci-dessus,
- **MANDATE** Madame le Maire, ou son représentant, pour signer toutes les pièces relatives à la présente délibération.

TARIF CANTINE ET ACCUEIL PERISCOLAIRE CURAGE

Madame le Maire rappelle qu'il est proposé de revoir les tarifs de l'accueil périscolaire et de la cantine pour la rentrée 2024-2025, à savoir :

- Ajuster l'augmentation du coût pour les familles à celui qui sera défini avec Océane Restauration pour la restauration scolaire,
- Maintenir le taux d'effort à 0.30% pour l'accueil périscolaire.

Le prix est aujourd'hui de 4.22€ pour les repas enfants et de 6.82€ pour les repas adultes.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** d'ajuster l'augmentation du coût pour les familles à celui qui sera défini avec Océane Restauration pour la restauration scolaire, dans les mêmes proportions à savoir pour les repas enfants et adulte,
- **MAINTIENT** le coût du panier repas apporté par les familles, notamment dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé à l'application d'un demi-tarif pour la restauration scolaire,
- **APPROUVE** le maintien du taux d'effort pour l'accueil périscolaire à 0.30% pour l'année scolaire 2024-2025, avec un prix plancher à 150 € et un prix plafond à 1 400€,
- **MANDATE** Madame le Maire, ou son représentant, pour signer toutes les pièces relatives à la présente délibération.

DIA

Un terrain de 13ha 06a 32ca à la Close Védie.

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

Vie Asso Sports Loisirs Culture : 06/05

Patrimoine communal : 13/05

Enfance Jeunesse : 22/05

Communication : 28/05

Cœur de Bourg : 27/05

CALENDRIER DES REUNIONS :

CME : samedi 1^{er} juin à 10h00

Commission Voirie Environnement : 19 juin à 19h00

Cœur de Bourg / Développement de la Commune : jeudi 06 juin à 19h00

Commission Cœur de Bourg + Conseil Municipal : 10 juin à 19h00 = à confirmer

Communication : lundi 17 juin à 19h00

Vie Associative : 20 juin à 19h00

INFORMATIONS COMMUNALES :

- Travaux Mairie, Locaux associatifs et vestiaires

L'entreprise APM est en liquidation judiciaire depuis le 07/05. Une nouvelle consultation auprès des entreprises a commencé. Une décision sera prise soit le jeudi 13 juin ou le lundi 17 juin.

- Fête des Ecoles :
 - 10 ans de l'Amicale Laïque et Fête de l'école le 15 juin
 - Kermesse de l'école Saint-Michel le 23 juin
- Fête de la Musique le 18 juin
- Point sur le recrutement

INFORMATIONS INTERCOMMUNALES :

Réflexion quant à la modification des heures d'ouverture de la déchetterie de Lusanger.

Rappel des horaires actuels : lundi, vendredi et samedi : de 14h à 18h et le mercredi : de 9h à 12h.

Il est proposé une ouverture le samedi matin ou en journée continue de 9h à 17h.

Opérations 26 communes, 26 sapins
Cette année, le thème sera « l'Etoile de Noël », couleur : bleu

QUESTIONS DIVERSES

Sinistres et contentieux en cours :

Sinistres

- Agrial, voirie endommagée : Bien non assuré. Devis de remise en état transmis à leur assureur. Pas de réponse.
- Orange, écoulement eaux usées sur voirie (réseau endommagé) : Avocat reste sans réponse d'Orange, saisine du TA
- ECR Environnement, erreur du sondage local asso : Refus d'ECR suite au recours
- Baudouin, problème sur menuiseries mairie : expertise prévue le 09 juillet à 14h

Contentieux Bourdeau : dossier transmis à notre avocat.

Vu sur Télérecours le 15 mai qu'un dépôt de dossier était en cours depuis le 05/02/2024. Nous avons saisi un avocat. Les pièces du dossier ont été déposées seulement le 15/05/2024 sur Télérecours.

L'association ACIAH qui accompagne les personnes en difficulté avec l'informatique, sollicite la Commune pour un emplacement de camping-car. Il est proposé qu'elle s'installe pendant le marché le mardi à partir de 16h00.

Planning élections du 09 juin

PROCHAINE REUNION DE CONSEIL LE LUNDI 17 JUIN 2024 à 19h30

Toutes les questions à l'ordre du jour ayant été abordées, Mme Marie-Irène BOUIN clôt la séance.

Fin de séance à 22h40

En mairie, le 12/06/2024
Le Maire
Marie-Irène BOUIN